EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERS

Séance du 25 novembre 2011

032 2011

Date de convocation : 18.11.2011 Nombre de membres en exercice : 08 Nombre de membres présents : 07 Nombre de procuration : 0

Votes pour : 07 Votes contre : 0 Abstentions : 0

<u>OBJET</u>: rétrocession d'une concession au cimetière communal

L'an deux mille onze le vingt cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

<u>Présents</u>: GAUVRIT JC – FAURE R – LOUVET M – CHIVA N – PIQUEMAL S – SANDRES M – RICHOU Absents: LUGA Bernard

Madame CHIVA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la rétrocession à la commune de la concession délivrée le 15 juillet 1980 sous le n° 38 à Monsieur Groc Henri, dans le cimetière communal sur l'emplacement N° 44, concession n'ayant pas fait l'objet de sépulture, remise gratuitement à la disposition de la commune de Tréziers.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22- 8 Considérant que la concession N°44 n'a pas fait l'objet de sépulture de la famille Groc, Considérant que la famille Groc propose par lettre datée du 26 octobre 2006 la reprise sans indemnité de cette concession,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la rétrocession de cette concession, et décide :

- Art. 1er. M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession sus indiquée.
 - Art. 2. M. le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jean-Christophe GAUVRIT.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le DA-12-12
Et notification du D2-12-13

SOUS-PREFECTURE DE LIMOUX LE -1 DEC. 2011

